

Jeu Concours « BoConcept Wi-Fi »

1. Organisation

BoConcept-marais siégeant au 8 Boulevard de Sébastopol, 75004 Paris (société inscrite au R.C.S de paris) organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours BoConcept Wi-Fi ». BoConcept sous-traite une partie de l'organisation du « Jeu Concours BoConcept Wi-Fi » à la société Relaymark située 15 rue Vulpian à Paris 13.

2. Durée

Le Jeu Concours se déroulera du 27 Avril 2017 (23h59) au 01/07/2017 (00h01), selon les modalités prévues au présent règlement.

La Société BoConcept se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Jeu Concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

3. Participation

Ce Jeu Concours est exclusivement réservé à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la Société BoConcept et des membres de leur famille.

L'inscription et la participation au Jeu Concours se font exclusivement via la connexion au Wi-Fi gratuit mis à disposition des visiteurs de la Foire de Paris du 27/04/2017 au 08/05/2017 et éventuellement dans les magasins BoConcept du 08/05/2017 au 30/06/2017. La participation au Jeu Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu Concours et/ou aux modalités d'attribution du lot, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Pour s'inscrire au Jeu Concours, les participants devront obligatoirement :

Renseigner le formulaire d'inscription et fournir les informations suivantes : Nom, prénom, adresse postale complète, et adresse e-mail valide et traçable.

Ils devront également certifier avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté (case à cocher sur le formulaire d'inscription).

Pour pouvoir participer au tirage au sort tel que mentionné à l'article 4 du présent Règlement, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

Avoir rempli correctement et entièrement le formulaire d'inscription au Jeu Concours après connexion au Wi-Fi gratuit BoConcept

Avoir indiqué un email traçable et un numéro de mobile attribué. Les participants sont tenus de participer sous leur véritable identité. Une seule inscription par personne est autorisée (même nom, même prénom, même adresse, même adresse électronique). Une adresse électronique ne peut être affectée qu'à une seule personne participante.

Les informations transmises par le participant doivent être valides, sincères, exactes et cohérentes. Toute transmission par un participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes entraînera l'exclusion de celui-ci.

4. Tirage au sort

Un tirage au sort, effectué à partir du 08 Juillet 2017, permettra de déterminer le gagnant du Jeu Concours, parmi toutes les participations des joueurs ayant rempli les conditions précisées ci-dessus, sous réserve de la vérification de leur éligibilité aux gains et de la vérification de leur identité. À ce titre, le gagnant pourront être amené à fournir à la Société BoConcept les documents suivants :

une photocopie de leur pièce d'identité ;
un justificatif de domicile.

5. Dotations

Le gagnant tiré au sort recevra un fauteuil Imola en tissu (Nani - Sable 2110) d'une valeur de 1349 euros TTC. 1 seul lot est mis en jeu ce qui implique le tirage au sort d'un seul participant.

La valeur du lot mentionné ci-dessus est uniquement fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour du présent règlement ou au jour de la remise des lots, ne pourrait être imputable à la Société BoConcept.

6. Remise du prix

La gestion du lot est assurée par la Société BoConcept®.

La semaine du tirage au sort, le gagnant sera averti par email.

Afin de pouvoir bénéficier du lot, le gagnant devra répondre à BoConcept® au maximum dix jours calendaires après l'envoi de l'email

Aucune demande de dérogation sur les conditions d'obtention des lots ne pourra être acceptée. Des frais de mise à disposition du lot pourront éventuellement être demandés.

La Société BoConcept® ne sauraient être tenues responsables de la non-attribution du lot pour raisons externes à leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, etc...). Il est expressément convenu que les gagnants ne pourront prétendre au lot s'ils ne se conforment pas aux modalités de mise à disposition du lot. Dans cette hypothèse, BoConcept® pourra librement disposer du lot qui sera définitivement perdu pour le gagnant. Les gagnants autorisent la Société BoConcept® à utiliser leurs coordonnées (nom, prénom et ville de résidence) dans les médias et pour toute manifestation publi-promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les prix gagnés.

Les gagnants ne peuvent pas demander à ce que leur prix soit échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces ni transmis à des tiers.

BoConcept® se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente ou par sa valeur en espèce, dans le cas où il lui serait impossible de fournir le prix initialement prévu. Il pourra également en modifier les conditions de réservation.

7. Informatique et Libertés

Pour les besoins du Jeu Concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale). Ces informations, destinées à la Société BoConcept®, sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des lots auprès de ces derniers.

Conformément aux articles 38 à 43 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978

modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à :

BoConcept

Relaymark - Jeu Concours «BoConcept Wi-Fi »

15/17 Rue de Vulpian

75013 Paris

Les participants sont également informés que, sauf opposition de leur part lors de leur inscription ou ultérieurement par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus), ils pourront être amenés à recevoir des informations commerciales émanant de BoConcept® et de ses partenaires.

8. Connexion et utilisation

La Société BoConcept rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Wi-Fi, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

Plus particulièrement, la Société BoConcept ne saurait être tenue responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout participant et la participation au Jeu Concours se fait sous son entière responsabilité.

La Société BoConcept ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient à participer au Jeu Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

9. Litige et responsabilité

Toute participation au Jeu Concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu Concours et/ou du tirage au sort, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Il ne sera répondu à aucune demande quelle que soit sa forme (écrite, téléphonique ou

télématique) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, pendant la durée du Jeu Concours ou après sa clôture.

10. Règlement

Le présent règlement peut être adressé à toute personne en faisant la demande écrite avant la clôture du Jeu Concours à l'adresse suivante :

BoConcept

Relaymark - Jeu Concours «BoConcept Wi-Fi »

15/17 Rue de Vulpian

75013 Paris

Ce règlement peut être modifié au cours de la durée du Jeu Concours. Dans ce cas, les articles additifs ou les modifications seront insérés dans le présent règlement.

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Michel JACQ situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Michel JACQ situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le remboursement des frais de demande de règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

11. Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et à ce titre, protégées.

12. Attribution de compétence

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu Concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu Concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

